

NOTICE DE SECURITE

Notice à l'usage des Etablissements industriels
Entrepôts – Bureaux – annexes

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A/ Nature – Implantation – Adresse de l'Etablissement

.....
.....
.....

B/ Présentation du projet – Superficie

.....
.....
.....

C/ Nature des activités ou de stockage

.....
.....
.....

D/ Nombre de personnes employées (préciser par niveau)

.....
.....
.....

AMENAGEMENTS INTERIEURS (Nature des matériaux)

A/ Murs ou éléments coupe feu (résistance et position)

.....
.....
.....

B/ Porte de recouvrements (à présenter sur les plans de sécurité)

.....
.....
.....

ECLAIRAGE DE SECURITE

A/ Type prévu

.....
.....
.....
.....

CHAUFFAGE – CONDITIONNEMENT D’AIR

A/ Mode de chauffage

.....
.....
.....
.....

MOYENS DE SECOURS

A/ Extincteurs

.....
.....
.....
.....

COMPLEMENT NOTICE DE SECURITE INCENDIE

Prise en compte des personnes en situation de handicap (article GN8)

L'évacuation est la règle pour les personnes pouvant se déplacer jusqu'à l'extérieur du bâtiment. Pour tenir compte de l'incapacité d'une partie du public à évacuer ou à être évacué rapidement, et satisfaire aux dispositions de l'article R123-4 du code de la construction et de l'habitation, les principes suivants sont retenus :

- Aide humaine disponible en permanence pour participer à l'évacuation;
- Création à chaque niveau d'espaces d'attente sécurisés;
- Création des cheminements praticables, menant aux sorties et aux espaces d'attente sécurisés;
- Installation d'un équipement d'alarme perceptible tenant compte de la spécificité des locaux et des différentes situations de handicap des personnes amenées à les fréquenter isolément;

Dans tous les cas, l'exploitant doit élaborer les procédures et consignes d'évacuation prenant en compte les différents types de handicap.

Fait à

Le

Par (*désignation et signature des personnes responsables*)

Maître d’Ouvrage

NOM

QUALITE

SIGNATURE et CACHET

Maître d’œuvre (locataire)

NOM

QUALITE

SIGNATURE et CACHET